



Genève, le 16 février 2010

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint des départements des constructions et des technologies de l'information (DCTI), de l'intérieur et de la mobilité (DIM), de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE) et de la commune de Cologny

Une glissière de sécurité à titre d'essai sur le quai de Cologny

Dans la nuit du jeudi 18 au vendredi 19 février 2010, une glissière de sécurité provisoire d'une longueur de 1500 mètres sera installée sur le quai de Cologny, entre les chemins du Righi et du Nant-d'Argent, soit *grosso modo* de Genève-Plage au Pavillon de Ruth. Sa mise en place (qui pourrait être repoussée en cas de conditions météorologiques particulièrement défavorables) nécessitera la condamnation temporaire, durant la nuit d'installation, d'une voie dans chaque sens de circulation. Les quatre voies seront rétablies dès le lendemain matin. Cette mesure vise à renforcer la sécurité des usagers sur ce tronçon. Installé à titre d'essai, le dispositif fera l'objet d'une évaluation d'ici fin 2010.

La glissière de sécurité, d'une hauteur de 50 centimètres, empêchera le franchissement de la double ligne blanche. Elle se compose d'éléments rigides fixés au sol et galbés à leur base. Son installation nocturne ne devrait pas engendrer de perturbations majeures du trafic et les deux voies fermées pour l'occasion seront rouvertes à la circulation le lendemain dès 6h. Des panneaux de signalisation à l'attention des usagers de la route seront également disposés en amont et en aval de la zone concernée.

La mise en place de cet équipement a fait l'objet d'un arrêté de circulation nonobstant recours. Les riverains directement concernés ont dûment été prévenus par les autorités communales. L'opération revient à quelque 310 000 F. Une évaluation de l'efficacité de cet aménagement sera effectuée en fin d'année 2010, sur la base de laquelle sera décidée la mise en place ou non d'une mesure permanente, qui reste à étudier.

Fruit d'une étroite collaboration entre le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), le département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), le département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE) et la commune de Cologny, la démarche vise à enrayer la vague d'accidents graves ou mortels recensés depuis 2001. En cause, la forte densité du trafic sur ce tronçon, emprunté par pas moins de 35 000 véhicules/jour, mais aussi les conduites à risque comme les rodéos ou tourner sur route.

La mise en place de cette glissière de sécurité constitue un moyen supplémentaire en vue de sécuriser ce périmètre routier. Elle s'ajoute aux dix radars déjà installés sur le quai Gustave-Ador (hauteur parc des Eaux-Vives), le quai de Cologny et la route de Thonon (hauteur Vésenaz), qui font de cette zone la plus équipée du canton en la matière. En particulier, on dénombre quatre appareils de contrôle sur le tronçon du quai de Cologny concerné par la mise en place de la glissière de sécurité. Notons encore que la vitesse maximale autorisée avait déjà été abaissée de 80 km/h à 60 km/h en 2007. Elle restera inchangée durant l'expérience.

Pour toute information complémentaire: Laurent Forestier, secrétaire général adjoint responsable de la communication du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), tél. +41 (0)22 327 31 12 ou +41 (0)79 240 83 67.